



/ type

Architecture

/ objet

restructuration d'une friche en limite de centre-ville

/ plastique temporelle

Espace de mobilité

/ état

Réalisé

/ date de réalisation

2010-11

/ lieu principal de réalisation

Fontenay-le-Comte

/ commanditaire

Commune de Fontenay-le-Comte

/ structure porteuse du projet

Services de Fontenay-le-Comte (en régie)

/ rôle

Architecte de conception et de réalisation (individuel)

La Ville de Fontenay-le-Comte a conduit une politique volontariste de développement urbain coordonnée à une politique dynamique en faveur des transports en collaboration avec la Région des Pays-de-la-Loire et le Conseil général de la Vendée. Afin de rationaliser les circuits de transport en commun et d'augmenter le confort des voyageurs, la Ville Fontenay-le-Comte a décidé le rapprochement sur un seul équipement de tous les modes de transports qui étaient jusqu'alors répartis sur son territoire. L'emplacement de ce nouvel équipement a été choisi sur un axe structurant de circulation, et en limite du centre-ville pour assurer une desserte optimum. Cet équipement de transport prend tout son sens au cœur du bassin de vie du Sud-Vendée de plus de 30.000 habitants dont Fontenay le Comte est la ville-ressource.

Au-delà du projet de transport, il s'agit d'un projet ambitieux de requalification d'un quartier puisque ce projet d'ensemble met en synergie l'équipement de transport, un site d'examen des permis de conduire pour

le Sud Vendée, le stade Emmanuel Murzeau et la plaine des sports.

Le pôle d'échanges se compose d'un bâtiment billetterie accueillant les deux transporteurs de l'équipement, d'un quai de 180 m de longueur permettant à 30 cars d'accoster et d'une ombrière (vaste abri voyageurs de 2.200 m²) couvrant toutes les surfaces d'attente.

Une réflexion particulière a été menée sur le caractère durable de l'équipement selon trois axes environnementaux :

- sa localisation et son fonctionnement en relais réduit les distances parcourues par les autocars scolaires ;
- l'abri voyageur (ombrière) est muni sur toute sa surface (plus de 2 000 m²) de panneaux photovoltaïques pour que le bilan énergétique du pôle d'échanges soit positif ;
- les eaux pluviales sont recueillies dans un fossé paysagé puis réunies dans un bassin d'infiltration.



*Friche industrielle existante
(2010)*



*Déconstruction des bâtiments existants
(2010)*



*Préparation de la plateforme
(2010)*



*Enrobage de la plateforme
(2010)*



*Pose des poteaux de l'ombrière
(2011)*



*Pose des bâtiments modulaires
(2011)*



*Réalisation de l'ombrière
(2011)*



*Pose des panneaux photovoltaïques
(2011)*



*Vue d'ensemble du site
(2013)*



*Gare en activité
(2013)*



*Gare en fonctionnement scolaire
(2013)*



*Ombrière photovoltaïque éclairée
(2013)*